

Réunion du 5 décembre 2022

Absente et excusée : Odile OUTTERS
Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Hostellerie de la Vallée :

Résultats des consultations de bureaux d'études :

Mission SPS

Agence DEKRA	3 376 HT
Agence J-M LEYRAT	1 940 HT
Agence SOCOTEC	3 300 HT

Bureau de contrôle technique

Agence DEKRA	4 680 HT
Agence APAVE	6 870 HT
Agence SOCOTEC	4 320 HT

La commission des travaux, réunie le 24 novembre dernier, propose l'agence LEYRAT pour la mission SPS et l'agence SOCOTEC pour le contrôle technique. Le conseil valide le choix fait par la commission des travaux.

Avenant au marché de MOE de M. TURLIER : marché initial de 33 600 € HT passe à 83 299,50 € HT (taux de rémunération ramené de 11,20 à 10,70 %). Le conseil valide.

Parc du castel :

Il y a eu réception des travaux pour les lots 5 et 6 (MIC SIGNALOC) et pour le lot 3 (vendredi 2.12) de l'entreprise SEVE PAYSAGE.

Pour ce dernier, il y a un avenant à valider avec une moins-value de 4 900,10 € HT (marché ramené à 65 076,20 € HT). Manquent les bancs en cours de livraison et le portillon en bois avant le sous-bois en bordure de rivière. Quelques reprises de plantation sont à faire.

Le conseil donne l'autorisation au maire pour signature de l'avenant.

Contrats d'assurances :

Proposition de contrats avec GROUPAMA

Camion	635
Voiture	422
Tracteur	211
Groupe électrogène	98
Matériels tractés	215
Mission collaborateurs	400
Villasur RC bâtiments	6991
TOTAL	8 972

Groupama a étudié notre sinistralité, s'est aligné sur les tarifs proposés par les concurrents et a proposé de belles réductions notamment sur les véhicules. Le conseil valide la proposition. Le contrat est signé pour 3 ans.

Décision Modificative :
Fonctionnement

DEPENSES	
022 dépenses imprévues	+ 1 500
023 virement section investissement	- 21 500
65541 compensation charges territoriales	+ 20 000

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
PLU (202)	+ 8 850	021 Virement fonction.	- 21 500
Licence IV (2051)	+ 4 350		
Capital emprunt (1641)	+ 100		
Constructions (2313)	- 34 800		
TOTAL	- 21 500	TOTAL	- 21 500

Le conseil valide.

Admission en non-valeur :

Proposition du trésorier d'admettre en non-valeur des titres d'eau datant de plusieurs années, pour un total de 348,61 €. L'admission en non-valeur ne veut pas dire que la dette est éteinte.

Le conseil valide les admissions en non-valeur proposées.

Participation aux charges de la maternelle de Saint-Priest :

Une réunion en Préfecture avec le sous-préfet, les représentants de l'inspection académique et les élus (pour notre commune, le maire, Gérard TOURNEIX et Valérie BERGON) des 2 communes a eu lieu le 21 novembre. Le maire de Saint Priest de Gimel a présenté sa commune comme étant en difficulté financière, après avoir consenti bien des efforts financiers pour son école. Le sous-préfet a demandé à ce que les communes se rencontrent pour trouver un terrain d'entente (suggestion énoncée de et coût réel pour cette année).

Ce qui a été fait le 29 novembre en mairie de Saint Priest de Gimel, avec les mêmes participants pour notre commune : finalement un accord a été proposé sur la base de 1000 €/élève pour les années antérieures et 1500 €/élève pour l'année 2021-2022. Le conseil valide.

Une convention a été évoquée pour ce règlement, mais le trésorier la juge inutile.

PLU :

Lors de la dernière réunion de la commission urbanisme avec le cabinet DEJANTE, il y a eu validation du règlement écrit, examen des OAP ; le règlement graphique n'est pas figé, il peut encore évoluer...

Pour l'inventaire du petit patrimoine public, rajout d'une croix à Orliaguet (une autre possible à Mars ?).

Examen de la localisation des étables avec animaux (terrain inconstructible dans un rayon de 100 m autour).

Rappel : l'évaluation environnementale sera menée au printemps 2023 par le bureau Rural Concept de Cahors. Dans cette attente, il y aura un nouvel examen par la DDT des règlements et des plans élaborés jusqu'à présent.

Evaluation environnementale ne sera rendue qu'au début de l'automne, donc fin 2023 au plus tôt pour l'enquête publique. Le PLU pourrait être terminé au cours du premier semestre 2024.

Affaires diverses :

- Cérémonie des vœux : le vendredi 6 janvier à 18h30 est retenu, on fêtera en même temps les trois récentes retraitées comme cela avait été prévu.
- TULLE AGGLO déchets : le maire rend compte de la conférence des maires qui a eu lieu jeudi dernier à Sainte-Fortunade : il n'y a plus que 4 communes qui vont bénéficier du service mixte (Laguenne, Seilhac, Favars, St Germain les Vergnes) soit 1313 foyers. 465 points d'apports volontaires pour les 39 autres communes. Point sur la Croix du Doubs : colonne supplémentaire demandée (pour les papiers). En début d'année 2023, il devrait y avoir la contractualisation pour l'occupation des terrains. En juin : début des travaux sur la grille tarifaire qui devrait être validée à l'automne 2023.
- Lisette NOILLAC a participé à une réunion au Conseil Départemental et les dépôts sauvages : le déchet reste au propriétaire tant qu'il n'est pas détruit (exemple l'amiante) ; un dépôt sauvage est un groupe de déchets en dehors des zones destinées à les accueillir. Attention : si une personne déplace un dépôt sauvage, même partiellement, il en devient propriétaire. Le maire n'a pas de pouvoir en terme judiciaire mais il est tenu de prévenir.
- TULLE AGGLO et la transition énergétique : lors de la conférence des maires, il y a eu présentation de la prochaine obligation des collectivités à définir sur leur territoire des lieux de production d'énergie verte. Il faut s'attendre à ce que la commune ait à réfléchir sur le sujet prochainement. Un service d'ingénierie serait mis en place à TULLE AGGLO pour faciliter l'obtention d'aides financières pour les projets communaux de transition énergétique.
- Réunion des maires du canton programmée le 14 décembre : les projets de contractualisation avec les communes sont trop importants en montant, il faut revoir les copies et diminuer les fonds sollicités. Affaire à suivre !
- Projet de parking : une visite des lieux est prévue avec les services de TULLE AGGLO (M. AFONSO). Affaire à suivre pour l'aspect voirie uniquement.
- Coût électricité : « amortisseur » mis en place par l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2023 : au-delà de 180 € le Mwh (c'est-à-dire 0,18 € le Kwh), prise en charge de 50 % des volumes consommés). Ce sera déduit directement sur la facture. Le conseil décide l'augmentation du tarif de location de l'espace culturel, du 1/11 au 30/04 : 150 €.
- Le maire informe de la conséquence financière de l'augmentation du point indice de rémunération du personnel communal : environ 4 000 € par an en plus.
- Commission sport et jeunesse de TULLE AGGLO : point de Françoise VIDALIE. Tarif à la hausse de 2% du centre aqua, mais service toujours en déficit. Fermeture sur 3 semaines à Noël.